

Claire Fourcade

Médecin de soins palliatifs et ex-présidente de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs

D. Fouray/Ouest France/MaxPPP



Dans son dernier livre *Fin de vie. Manuel de résistance* (1), Claire Fourcade invite soignants et citoyens à tenir bon sur les valeurs du soin.

A qui est destiné votre manuel de résistance ? Pour résister à quoi ?

Le monde palliatif est confronté, comme l'ensemble du monde soignant, à un système de santé en crise qui interroge le sens du métier et le débat sur la fin de vie vient appuyer sur cette question. Face à une possible légalisation du suicide assisté et de l'euthanasie et aux inquiétudes que cela suscite, beaucoup de mes collègues ont le sentiment de ne pas être compris et peuvent céder au découragement. Je ne me résous pas à cette résignation par épuisement. Mais je suis persuadée que l'on ne peut tenir qu'ensemble. D'où mon appel à la résistance collective des soignants, des patients, des familles, de l'ensemble de la société. Moins pour dire non à l'aide à mourir que pour défendre une société de l'entraide qui garantit à tous, en particulier aux plus vulnérables, qu'on ne les laissera pas seuls, qu'on ne les désignera pas comme superflus. Une société qui résiste à l'injonction à l'autonomie, à être fort, performant.

Qu'est-ce qui vous inquiète le plus dans le texte de loi sur l'aide à mourir ?

Le point le plus évident est le flou des critères médicaux pour accéder au dispositif. Mettre comme condition la phase avancée d'une maladie grave et incurable et les souffrances insupportables ressenties ne permet pas de tracer une ligne claire entre les gens à qui on dira oui et ceux à qui on va dire non. Les partisans du texte parlent d'une loi de liberté, mais c'est en fait une loi qui redonne aux médecins un immense pouvoir. Le deuxième enjeu concerne la procédure. Jusqu'ici, tous les garde-fous proposés lors de l'examen parlementaire ont été rejetés. On voit bien que cette loi n'est pas celle de l'ultime recours pour régler des cas exceptionnels, mais qu'elle ouvre sur un nouveau droit

auquel rien ne doit faire obstacle. Enfin, cette loi repose sur la promesse formulée par le président Macron : celle de supprimer toute souffrance en fin de vie. Ce qui est illusoire. Après vingt-six ans passés au bord du lit de patients, je sais d'expérience que la seule promesse tenable est celle de ne pas abandonner le malade et de tout faire pour le soulager du mieux qu'on peut.

Le Sénat entame ce lundi la seconde lecture des deux propositions de loi sur les soins palliatifs et l'aide à mourir. Qu'en attendez-vous ?

L'adoption du volet sur le développement des soins palliatifs devrait faire l'unanimité, ce qui ne signifie pas que le problème sera réglé pour autant. Sur ce plan, ce n'est pas tant d'une loi qu'on a besoin que de moyens et d'une volonté politique pour faire bouger les choses dans la durée. Sur l'aide à mourir, la première lecture, en janvier, a montré que le Sénat était très divisé sur ce sujet et je doute que la deuxième lecture produise un résultat différent. On peut tout de même espérer que le débat éclaire un peu mieux un enjeu trop peu abordé : les conséquences qu'aurait une telle loi sur les « éligibles », toutes celles et tous ceux qui devront s'interroger, demain, sur leur désir de vivre alors qu'ils ne demandent qu'à être dignement accompagnés.

« La légalisation de l'aide à mourir n'est pas une fatalité », écrivez-vous. Qu'est-ce qui vous fait l'espérer ?

Je constate que, dans l'opinion comme chez les parlementaires, plus on parle d'aide à mourir moins on la désire. Au fil des votes, le nombre de députés favorables au texte n'a cessé de diminuer et il suffirait qu'une trentaine d'entre eux bascule pour inverser le cours des choses. Est-ce que cela se produira ? Je ne sais pas. Mais dans ce contexte, adopter ce texte avant l'été, comme le souhaite le gouvernement, paraîtrait un passage en force d'une grande violence.

Recueilli par Antoine d'Abundo

(1) Fayard, 224 p., 20,90 €.

Transmis par Suzanne lors de l'Assemblée générale.

La Croix 11 mai 2026